

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 8-9

Artikel: Autour de l'avis au peuple sur sa santé
Autor: Olivier, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUTOUR DE L'AVIS AU PEUPLE SUR SA SANTÉ

L'Avis au peuple sur sa santé a fait goûter à Tissot le grand succès et toutes ses douceurs : succès foudroyant d'emblée, qui se maintient ensuite un demi-siècle, se prolongeant jusqu'après la mort de l'auteur ; les éditeurs se disputent la faveur de le publier et au besoin l'impriment en fraude ; sacré prophète en son pays, Tissot se fera lire dans toutes les langues du monde civilisé¹ ; il sera admiré, loué, par ses confrères et par l'élite aussi bien que par le grand public. Fortune si rare qu'elle doit être fondée sur de bonnes raisons. Ni artifices de l'auteur, ni engouement des lecteurs ne sauraient suffire à l'expliquer. Il faut que l'ouvrage ait répondu à un besoin et l'ait satisfait.

Le besoin ? Il n'est que trop évident. Pour reprendre les termes mêmes de Tissot, la moitié la plus nombreuse et la plus utile de l'humanité périt misérablement dans les campagnes, ou par des maux particuliers, ou par des épidémies générales. La vocation des médecins étant de travailler à la conservation de l'humanité, de tels ravages méritent bien, sans doute, toute leur attention. C'est ce qui l'a « déterminé à donner ce petit ouvrage », qu'il destine uniquement à

¹ D'après une note de l'*Essai sur la vie de Tissot*, de Ch. Eynard, (p. 79), il aurait existé une traduction en arabe.

« ceux que leur éloignement des médecins met dans le cas d'être privés de leurs secours ¹ ».

1. Précurseurs.

En se mettant à l'œuvre, Tissot n'ignore pas qu'il n'est nullement le premier que ce sujet ait tenté. Sans vouloir, dit-il, compter tous les ouvrages qui se sont proposé avant lui le même but et qui n'ont réussi qu'à produire « un mauvais effet », « tel par exemple le fameux recueil de M^{me} Fouquet », il en cite deux, auxquels il attribue « une supériorité qui mérite toute la reconnaissance du public », ceux du médecin suédois Rosèn et du professeur de Vienne van Swieten. Il a beau être modeste, savoir que son œuvre n'est pas parfaite, les seuls modèles auxquels il permet qu'on la compare sont ceux qu'ont fournis ces confrères illustres, admirés dans l'Europe entière. *L'Avis au peuple* ne tardera d'ailleurs pas à les éclipser.

Tissot aurait pu trouver plus près qu'à Stockholm ou à Vienne des précurseurs point indignes d'être cités, sinon pour un mérite transcendant, du moins parce qu'ils avaient en leur temps, dans la ville même où il prenait à son tour la plume, été séduits par la même idée généreuse : les Lausannois Jacob Girard des Bergeries (né vers 1610 ?, mort 11 juin 1681) et Jacob Constant de Rebecque (5 octobre 1645-6 juin 1732) ; cousin du premier par sa mère, Judith Girard des Bergeries ². L'un comme l'autre se proposent un

¹ Les citations de *l'Avis au peuple* sont faites d'après la 1^{re} éd., de 1761.

² En 1673 J.-H. Widerhold, à Genève, publie en un volume sous le titre de *La médecine domestique*, deux ouvrages de J. G. des Bergeries, *Le gouvernement de la santé* et *L'Apothiquaire charitable*; et deux de Constant, *Le chirurgien charitable* et *Le médecin chari-*

but tellement semblable à celui de Tissot qu'ils l'expriment littéralement dans les mêmes termes, près d'un siècle avant lui. Ils savent d'ailleurs qu'ils n'innovent point, donnent leur avis sur les modèles qu'ils ont sous les yeux. Après eux comme avant, en France, en Allemagne, en Suisse, ce genre d'écrits est abondamment représenté¹. L'idée que reprend Tissot est donc dans l'air depuis longtemps et dans tous les pays ; de bons ouvriers se sont attachés à lui donner un corps ; le public a encouragé leurs efforts.

De même, le succès de l'*Avis au peuple* ne sera que la répétition, à un siècle et demi de distance, de celui qui avait accueilli le *Médecin charitable*, de Guibert, et lui était resté fidèle pendant 80 ans. Dans ce triomphe ainsi renouvelé, il faut, à côté du mérite personnel de Tissot, savoir reconnaître la part de facteurs qui ne dépendent en rien de lui. Dans l'intervalle de temps qui le sépare de Guibert, ou même seulement des médecins lausannois dont nous avons rappelé le souvenir, imprimerie et librairie ont fait des progrès qui assurent aux livres une diffusion bien plus rapide et plus étendue. La médecine, de son côté, a vu s'ouvrir

table. Constant reprit et amplifia plus tard son œuvre et en tira trois volumes édités en 1683 à Lyon chez Jean Certe : *Le medecin françois charitable*, *L'apoticaire françois charitable*, *Le chirurgien françois charitable*.

Dans sa préface, J. G. des Bergeries cite, sans donner son nom, un médecin, « qui le premier a rompu ceste glace » et dont le livre avait eu déjà plus de 22 éditions. Ce doit être le *Médecin charitable*, de Philibert Guibert, qui lui a quelque peu servi de modèle.

¹ Pour ne pas sortir de Suisse, le *Sichere und geschwinde Arzt*, de Theodor Zwinger II, de Bâle, a 5 éditions entre 1684 et 1725 et s'enfle jusqu'à 912 pages. Un fils de l'auteur, Friedrich Zwinger, rajeunit l'ouvrage et en donne deux nouvelles éditions en 1742 et 1748, précédant ainsi Tissot de bien peu. Il suit l'ordre alphabétique. Tissot, ne sachant pas l'allemand, ne doit pas avoir connu ce livre.

A Zurich, Joh. von Muralt donne en 1692 un *Hippocrates helveticus*, en allemand malgré son titre.

pour elle des horizons nouveaux. Elle a consolidé ses quelques connaissances traditionnelles bien fondées, tout en se débarrassant d'une partie de l'énorme fatras qu'elle portait depuis des siècles dans ses bagages. De par la seule date de sa naissance, Tissot bénéficie ainsi, vis-à-vis de ses prédecesseurs, d'avantages qu'il n'a point créés ; la manière dont il envisage son sujet n'est plus la même ; il voit plus large et plus juste. Il n'est plus obligé de se borner, comme Girard des Bergeries, à écrire un aimable petit traité d'hygiène populaire, en brodant sur un canevas préparé par Galien ; il ne risque pas non plus de tomber dans les divagations de Jacob Constant, resté fort englué dans sa croyance aux vertus merveilleuses des drogues. Il a une connaissance plus nette qu'eux des diverses maladies, ce qui lui permet de les présenter chacune à part, avec son traitement, évitant l'écueil des généralités, qui laissent le public forcément indifférent. Tous avantages donnés à Tissot par la seule date de sa naissance et sans mérite de sa part. Plus encore, l'attitude du public, sa capacité de comprendre, ont fait bien des progrès ; Tissot pourra, sans risquer que sa considération en souffre, supprimer toute mention des amulettes, de la poudre de crâne humain ou de la graisse d'homme mort, alors que Jacob Constant estimait encore que l'expérience avait établi leurs vertus, si bien que ses pages fourmillent de recettes de ce genre ; il ne croyait pas inutile, par exemple, contre la colique, d'essayer au moins de s'appliquer sur le ventre de la fiente et des intestins de loup.

2. A qui s'adresse l'Avis au peuple.

Tissot est libéré de toutes idées semblables ; et comme il n'écrit pas directement pour le peuple, il peut sans crainte se montrer tel qu'il est. Il n'a en effet pas « l'illusion que ce

livre va devenir une pièce de menage dans la maison de chaque paysan ». Ceux qu'il a en vue sont « premièrement Messieurs les pasteurs », puis les « Seigneurs de place », et en troisième lieu « les personnes riches ou au moins aisées », fixées à la campagne, et qui « seront charmées d'avoir quelques directions dans l'emploi de leurs soins charitables ». Devant ces intellectuels, d'une culture souvent égale à celle du médecin, rien ne s'oppose à ce que l'auteur dise sans réticences sa pensée ; ils sont préparés à la recevoir sans en être étonnés ni choqués, quelle qu'elle puisse être. Les pasteurs durent d'ailleurs trouver tout naturel que l'auteur s'adressât en première ligne à eux. Il leur arrive constamment, dans les postes de campagne, de suppléer au manque de médecins. Tel d'entre eux, Décoppet, s'illustre pendant l'épidémie qui ravage le Pays d'Enhaut en 1746 ; installé plus tard à Aigle, où il sera doyen, il botanise avec Haller, son voisin à Roche pendant six ans ; il fait des recherches sur les crétins, alors nombreux dans sa paroisse. En 1765, la fièvre maligne sévit ; Tissot est envoyé en mission ; son rapport englobe dans un éloge commun le médecin Malanot et le pasteur Décoppet, non seulement pour leur zèle, leur courage et leur charité, mais pour leur habileté à décider du meilleur traitement¹.

A défaut du pasteur, ce sera sa femme qui se mettra à « medeller » les paroissiens privés de médecin ; voyez la grand'mère du doyen Bridel, Judith Pittet (1694-1778), femme de Philippe Bridel (1680-1771), pasteur à la Vallée de Joux. Elle avait étudié la médecine usuelle et s'était

¹ Sur le Doyen Décoppet, voir *Hist. et Mém. de la Soc. de physique de Lausanne*, II. — L. Vulliemin, *Le doyen Bridel*. — Eynard, *loc. cit.*, p. 111. — Les *Mém. de la Soc. économique de Berne* pour 1764 contiennent un mémoire du doyen Décoppet et du chirurgien Ricou sur la flore régionale et ses noms patois. — Les lettres de Décoppet à Haller sont à la Bibliothèque de la ville de Berne.

constitué une petite pharmacie de simples ; dans les cas graves elle écrivait au Dr Exchaquet, à Aubonne¹.

Aussi, de divers côtés, dans ces mêmes années, la proposition est faite que les étudiants en théologie soient préparés par un cours sommaire de médecine à pouvoir donner de bons conseils à leurs paroissiens malades². La chose fut réellement mise à exécution ici ou là. Eynard nous informe qu'en Hesse-Darmstadt les étudiants en théologie devaient, pour être consacrés, avoir passé un examen sur *l'Avis au peuple*. A Bâle, Achilles Mieg, professeur de 1769 à 1799, annonça des excursions botaniques, portant surtout sur les plantes médicinales, *in gratiam Theologiae Studiosorum*³. A Lausanne, Jacob Girard des Bergeries, que nous avons mentionné tout à l'heure, docteur en médecine de Montpellier et professeur en langue sacrée à l'Académie, en faisait autant déjà un siècle auparavant ; en plus de l'hébreu, il enseignait à ses étudiants la connaissance des plantes usuelles pour que, s'ils devenaient ministres de campagne, ils pussent être utiles à leurs paroissiens dans leurs maladies⁴. L'académie de Berne voulut, à son tour, aller plus loin : en 1766, par l'organe d'une commission dont Haller est membre, elle demande, entre autres réformes urgentes, que soit créé un théâtre d'anatomie et de physiologie, dont l'enseignement s'adresserait aux élèves des professions médicales, mais tout particulièrement aux étudiants en théologie ; c'est sans doute Haller qui motive cette proposition

¹ *Généalogies vaudoises*, I, 5 ; p. 648, 676.

² Zimmermann, par exemple ; *Von der Ruhr... im Jahr 1765*, p. 209 sqq.

³ Eynard, *loc. cit.*, p. 81. — Alb. Burckhardt, *Geschichte der med. Fakultät zu Basel*.

⁴ Mscr. du doyen Bridel sur les professeurs à l'Académie de Lausanne ; je dois cette indication à M. G.-A. Bridel.

en insistant sur le bien que les campagnards retireraient de cette mesure¹.

LL. EE. mirent ce projet au panier. D'autre part, tout occupées qu'elles soient à ce moment d'assainir le corps médical en réglementant le droit de pratique, il leur arrive de reconnaître ce droit à un pasteur. Le 13 mai 1765, l'illustre Chambre de Santé de Berne, à l'occasion d'une épidémie de fièvre maligne dans le bailliage de Moudon, décrète qu'ont le droit de pratiquer, le Dr Dutoit, le Dr et justicier Burnand, et le pasteur Gilliard, de Villarzel. Même avec cette adjonction, l'état-major ne parut pas suffisant et fut encore enrichi de l'infirmier Samuel Barbey, de Granges².

3. Médecins et chirurgiens de campagne.

Le manque de bons médecins à la campagne, telle est la justification de l'*Avis au peuple*.

Dans un mémoire que Haller soumit au Conseil de Santé le 13 juin 1765³, il estime qu'en dehors des villes de Berne et de Lausanne, il y a dans la partie allemande du canton tout au plus 5 ou 6 médecins et dans le pays romand pas davantage. De Vevey à Berne et dans tous les bailliages de montagne, on ne trouvera pas un seul médecin gradué (ordentlicher Arzt).

On voit mal, en effet, comment ils auraient pu y vivre. Le jeune médecin, au sortir de plusieurs années d'études, fort chères, qu'il fallait aller faire à l'étranger ou du moins

¹ Fr. Haag, *Die hohen Schulen zu Bern*, p. 144.

² Arch. d'Etat de Berne, Actes (vol. 98) et Manuels (vol. 42) du Conseil de Santé (C. de S.) ; 10 et 13 mai 1765.

³ Actes du C. de S., vol. 22 et 100 ; Man., vol. 42.

à Bâle, eût-il pensé s'établir dans un village, eût trouvé la région farcie de praticiens irréguliers protégés par la confiance des paysans. Tissot consacre un vif et savoureux chapitre à ces charlatans ; il en distingue « deux espèces : les charlatans passans, et ces faux médecins de village, tant mâles que femelles, connus dans ce païs sous le nom de *Maîges*, et qui le dépeuplent sourdement ». Les uns ne valent pas plus que les autres ; à l'envi, ils séduisent le peuple grossier et crédule ; chaque jour de l'année est marqué par leurs victimes. « J'ai vû avec douleur le laboureur et l'artisan, dénués des secours les plus nécessaires à la vie, emprunter de quoi acheter chèrement le poison destiné à combler leur misère..., et souvent en les jettant dans des maux de langueur qui réduisent toute une famille à la mendicité. »

« Cinq ou six cents paysans entourent... ce charlatan de foire, grands yeux ouverts, gueule béante, qui se trouvent fort heureux qu'il veuille bien leur friponner leur nécessaire en leur vendant, quinze ou vingt fois au delà de sa valeur, un remède dont la plus grande qualité serait d'être inutile... » « La conduite du peuple à cet égard est un vrai suicide... » « Qu'un soldat chassé de son régiment à cause de ses coquineries ou qui a déserté par libertinage, qu'un banqueroutier, qu'un ecclésiastique flétri, qu'un barbier yvrogne, qu'une foule d'autres personnages aussi vils, viennent afficher qu'ils remontent les bijoux dans la perfection ; s'ils ne sont pas connus, si l'on ne voit pas de leur ouvrage, si l'on n'a pas des témoignages authentiques de leur probité et de leur habileté, personne ne leur confiera pour 4 sols de pierres fausses ; ils mourront de faim. Mais qu'au lieu de se faire joailliers ils s'affichent medecins, on achtera très cherement le plaisir de leur confier sa vie, dont ils ne tarderont pas à empoisonner les restes. »

Même dans les paroisses plus peuplées qu'un simple village, les honoraires que le médecin tire de ses clients ne lui permettent pas toujours de subsister. Ni Villeneuve, ni Cossy, par exemple, avec la campagne environnante, ne réussissent, et cela jusqu'à la fin du siècle, à faire vivre leur docteur. En 1783, malgré que la « bourgeoisie » de Villeneuve assure 4 louis d'or de pension au chirurgien Lanz, LL. EE. doivent lui octroyer une gratification de 200 florins ; le pays est si pauvre que c'est à peine si les habitants peuvent payer leur chirurgien. Il est d'ailleurs tout à fait exceptionnel de voir le gouvernement aussi généreux ; 20 couronnes, 36 couronnes, 90 livres, voilà ce qu'habituellement le médecin de campagne en obtient pour une année, quand ses suppliques sont favorablement accueillies¹.

Les villes, elles, cherchaient à attirer et retenir au moins un bon médecin par une pension régulière et divers avantages ; en échange de quoi ses visites aux bourgeois étaient tarifées et les indigents soignés gratis. Parfois aussi un village s'assurait la visite régulière du docteur. LL. EE. au contraire ne veulent se lier par aucun engagement ; si elles consentent à accorder au médecin campagnard une gratification, ce n'est jamais qu'à bien plaisir ; chaque année il faudra solliciter à nouveau.

Prenons un exemple. Voici comment le médecin-chirurgien Jean-Jacques Prelaz expose à LL. EE. sa situation, le 21 décembre 1790². Il y a quinze ans qu'il est établi à Aubonne ; « il est incessamment appelé, de jour et de nuit, dans les villages, pour des cures de médecine et des opéra-

¹ Actes du C. de S., vol. 95, 18 mars 1783. Nombreuses mentions, Actes, *passim*, et *Sanitätsrechnungen*.

² Actes du C. de S., vol. 143.

tions de chirurgie ; ...ne s'est jamais refusé à porter avec un zèle égal tous les secours... de son art, les remèdes et ses soins, au pauvre comme au riche. Dans les communautés qui le payent du fond public ainsi que fait Gimel comme dans toutes les autres qui ne le payent pas, il en appelle avec confiance à [leurs] témoignages pour attester combien de fois ses soins ont été suivis du plus heureux succès. Dans les villages qui ont des Seigneurs particuliers, dans ceux où il y a de bonnes maisons établies, la charité particulière supplée souvent au manque de moyens du pauvre paysan ; mais dans ceux où la directe Seigneurie appartient à Vos EE., non seulement il ne reçoit ordinairement rien pour ses peines, ses courses et ses soins, mais il n'est pas même payé des médicaments qu'il administre aux malades et aux blessés... » Aussi, « ses facultés » finissent par se refuser « à sa bonne volonté et à son zèle charitable, et il lui seroit impossible de continuer sur ce pied-là sans se ruiner. — Dans ces circonstances, le soussigné, bien instruit de la charité si reconnue de Vos EE. et des peines infatigables qu'elles se donnent pour le bonheur des sujets que la Providence a commis à leurs soins, prend la liberté de leur proposer, si Elles voudroient lui faire la grâce de lui accorder une petite pension annuelle pour alter chaque semaine une fois visiter tous les villages du Bailliage dont elles ont la Seigneurie directe, à l'effet d'y donner ses soins gratuits aux familles indigentes qui s'y trouvent... »

A l'encontre de l'opinion exprimée par le pétitionnaire dans sa péroraison, le « meilleur des souverains » ne trouva pas cette demande conforme à ses vues paternelles et à sa haute sagesse. Trois jours ne s'étaient pas écoulés que déjà le Conseil de Santé écrit au Bailli ; il écarte « la requête de Mr Prelaz, médecin à Aubonne, qui sollicitait une pension annuelle, vu que nous n'accordons jamais de pareilles pen-

sions. Par contre, en raison de votre recommandation et des bons témoignages que possède le suppliant, et pour l'encourager, nous lui octroyons pour cette fois, sans aucun engagement pour l'avenir, une gratification de 80 fr. ». 80 fr. pour quinze années de pratique non payée parmi les indigents des villages de la directe Seigneurie de Berne ; Jean-Jaques Prelaz jugea qu'il ne valait pas la peine de renouveler sa supplique ; il en resta à cette seule tentative.

Il n'en fut d'ailleurs pas aussi ruiné qu'il le donnait à croire. Il laissa en effet à sa mort (1815) deux maisons, avec jardin, vignes, divers fonds de terre et créances ; le tout valant quelque 25 000 fr. d'alors. Il a une bibliothèque d'une cinquantaine de volumes de médecine. Son « cabinet d'étude » contient des tableaux, l'Encyclopédie, un clavecin (tout cela, il est vrai, taxé 82 fr.). Il avait un domestique, pour son service personnel et la manipulation des drogues qu'il débitait dans son officine. En somme, il eût pu passer pour une manière de richard. Et c'est à son travail qu'il doit tout ce qu'il possède ; car il est arrivé à Aubonne quarante ans plus tôt, frais débarqué de Montpellier, sans un sou vaillant et ses deux mariages ne lui avaient apporté aucune fortune¹.

Mais J.-J. Prelaz est à moitié praticien de ville et a fait quelques études. Ceux qui vers le milieu du siècle sont installés dans les villages n'ont guère d'autre préparation qu'un stage auprès d'un meige ou d'un barbier, guère d'autre bagage intellectuel que la conviction de leur aptitude à lire les urines, et la possession de recettes, de ces « secrets » que le peuple juge plus actifs que les remèdes savants. On rencontre de ces contrats d'apprentissage, dans les registres des notaires ou les manuaux des communes. En 1719, Mons^r

¹ Arch. de la Just. de paix d'Aubonne, vol. 6, année 1815. — A. C. V. — Rens. particuliers.

Gaspard Roux, M^{tre} chirurgien et perruquier de profession habitant à Lausanne, engage et affirme le Sr Abram Rithner de Vevey, pour deux ans, pour lui apprendre les dites professions, moyennant la somme de 50 écus petits, payables « content ». C'est un particulier qui paie, « le n. et puissant Sgr de Blonay pour les bons services que ledit Rithner lui a rendus longues années ¹ ». Ailleurs, et le cas est assez fréquent, ce sera une commune ; ainsi en 1748 Yverdon s'engage à verser 40 écus blancs, et 5 écus blancs pour le vin à la maîtresse, aux perruquiers Molinier et Clerc, pour trois ans d'apprentissage de François-Frédéric Flac-tion, « pour toutes choses ». La commune dut en outre munir son protégé d'une veste, d'un justaucorps, de souliers « qui est son plus pressant besoin » et d'un couple de chemises ².

Pour des prix pareils et auprès de pareils maîtres, on ne s'étonnera pas que ces apprentissages ne changent guère la mentalité des jeunes élèves. Ils obtiendront bien de la sorte le droit de « lever bassin », soit de suspendre leur enseigne, mais n'en restent pas moins incultes ; ils continuent, sans que nous puissions le leur reprocher, à partager les mêmes idées, préjugés et superstitions que leurs clients. Si, pour employer une expression du boursier Secretan ³, « ils ne font pas languir les héritiers », ceux-ci ne s'en plaindront pas plus que le mort. Comment ces simples gens suppose-raient-ils qu'un autre médecin eût été capable de faire

¹ Notaire P. Dutoit, de Vevey, 5 juillet 1719. Communiqué par le Dr A. Guisan.

² Manuels du Conseil d'Yverdon, 9 février 1748. — F.-F. Flac-tion, 1734 - 1803, après un passage aux armées, à l'étranger, en revint chirurgien-major et exerça dès 1768 à Yverdon ; il fut chirurgien pensionné de la ville.

³ Secretan, ancien boursier de Lausanne : *Mémoire adressé à l'Ill. Chambre de Santé de Berne*, février 1770. In fol. 186 p. ms. Un exemplaire est aux Actes du C. de S., vol. 100 ; un autre appartient à M. F. Olivier, prof. à l'Université de Lausanne.

mieux ? La campagne n'en connaît point. Et le client mécontent eût-il la velléité de se passer de leurs services, il y regardera à deux fois avant d'offenser le puissant personnage capable de jeter un sort sur lui, sa famille, son bétail¹.

Aussi ces guérisseurs liés au terroir ne manquent-ils pas d'occupation. Souvent la fortune leur sourit. Si l'on pouvait explorer en détail les archives des régions campagnardes, on verrait sans doute dans tout le pays se répéter ce que montrent celles de la région de Nyon, que nous avons fouillées plus en détail : nombre de ces empiriques, capables tout juste de saigner et purger à tort et à travers, arrondissant leur pelote, achetant de bonnes maisons, épousant des héritières ; on les voit conseillers, gouverneurs de leurs villages, justiciers de la paroisse. Devenus capitalistes, ils prêtent aux particuliers ou aux communes, contre solides garanties, conservées dans les minutes des notaires. Et pendant que d'un côté, suivant l'expression de Tissot, ils dépeuplent sourdement le pays, de l'autre ils le repeuplent ouvertement ; j'en connais qui élèvent des familles de dix et douze enfants, comme elles n'étaient pas exceptionnelles alors. Remède dangereux, si l'on veut, car presque toujours un, si ce n'est plusieurs, des enfants embrassent à leur tour la carrière de père ou mère². Il y a en effet des femmes parmi ces meiges, et parfois même Berne, encore en 1765 et plus tard encore, consacre leur droit, au moins limité, à la pratique³.

¹ Secretan, *loc. cit.* — Zimmermann, *Von der Ruhr...*, p. 180.

² Nombreux documents sur les familles Prelaz, Galé, Chambordon, de Givrins et Trélex, aux Actes du C. de S., aux A. C. V., dans les Arch. locales.

³ Ainsi pour Madeleine Christine Dumartheray à Givrins (Man. du C. d. S., vol. 42 ; 26 juin 1765. — *Ibid.* vol. 44, 45 et 50, en 1768, 1769, 1773, et Actes du C. de S., vol. 203 pour les sœurs Marguerite et Pernette Burdet à Montreux.

Certains de ces guérisseurs traversent de singulières péripéties dans leur lutte contre les ordonnances bernoises, l'ILLUSTRE CHAMBRE DE SANTÉ et plus tard le Collège de Médecine de Lausanne. Trente années d'efforts de Messieurs de Berne ne réussirent pas à mater tous les récalcitrants ; il s'en trouve qui à force de batailler contre les autorités, se créent des situations inexpugnables et finissent par arracher patentes en règle ou pensions officielles. Voyez Jean-Daniel Puthod : après des examens répétés qui ne montrèrent que sa parfaite ignorance et incapacité, après de multiples interdictions accompagnées de menaces de prison, il n'en a pas moins gagné la protection des communes du Jorat, et celle même du Bailli de Moudon, que l'affaire de la dîme a rendu nerveux ; une guerre ouverte de douze ans contre les autorités supérieures laisse en 1801 notre empirique maître de la situation et consacré médecin de deuxième classe, à Mézières¹. Ou cette autre figure pittoresque, François Chambordon, de Trélex : sommé lui aussi en 1787 de se mettre en règle avec les ordonnances, il semble ne s'être pas fait de souci ; du moins, je ne le vois pas se présenter à l'examen. Pourtant, arrivé à Begnins comme régent en 1798, il va y cumuler les fonctions de chirurgien (touchant de ce fait pendant vingt ans une pension de la commune), frater (soit barbier), aubergiste de l'Ours et régent. Sur la hiérarchie de ces professions il a ses idées et ne souffre pas de critiques. Le pasteur chargé de la surveillance des écoles ayant trouvé la classe sans maître et s'étant permis une observation au régent qui rentre après une heure d'absence, Chambordon le prend de haut : il avait des clients à raser dans son auberge, et cela ne regarde personne. Le

¹ Nombr. pièces aux Man. et Actes du C. de S. de 1788 à 1797.
— Morax, *Cadastre sanit. du canton de Vaud*, p. 185.

pasteur dut se le tenir pour dit ; la municipalité n'osa pas donner suite à son rapport¹.

De pareils personnages font un peu sauter le cadre de la corporation. Dans leur grande majorité, les empiriques villageois ne se distinguent pas, au point de vue de leur situation sociale, des campagnards au milieu desquels ils vivent. La même médiocrité est leur lot habituel. Nous venons d'en citer que la fortune a favorisés ; à l'autre bout de l'échelle il y en a que le guignon poursuit, comme il le fait pour tel collègue d'Yverdon, que la commune assiste, ou de Moudon, qui « fait discute² », doit enlever le plat à barbe de son enseigne, et s'expatrie³. A défaut d'autres documents, les testaments notariés et les inventaires au décès nous renseignent à l'occasion. Prenons un de ces inventaires, qui semble devoir représenter la condition moyenne d'un chirurgien de village ; il s'agit de Samuel Mellet, d'Oron la ville, au 4 mai 1745⁴. Les effets personnels du défunt comprennent un justaucorps et une veste de fin drap, tirant sur le blanc, avec parements rouges ; une paire de culottes de sarge de Londres, rouge ; une casaque et des culottes vertes, usées ; un bon bonnet rouge et blanc ; un chapeau bordé avec cocarde noire ; un pair de boutons de chemise en argent ; neuf bons Vandomes ; un parapluie bleu gâté. Ce n'est pas d'un miséreux, mais peu s'en faut. Samuel Mellet n'était pourtant pas le premier venu ; il semble que c'est lui qui était gouverneur d'Oron en 1736. Et ce qu'il possède

¹ Arch. communales de Bagnins ; comm. par M. Campiche, archiviste.

² Fait faillite.

³ Jean-Rodolphe Flaction (né 1707, encore vivant 1774) ; Sébastien François Chatelanat (né 1684, se marie 1717). Arch. comm. d'Yverdon, et rens. partic.

⁴ Publié en partie, par Ch. Pasche, *Rev. hist. vaud.*, 1900. — Arch. du trib. d'Oron, B. 82. — Je dois ce qui est inédit au Dr A. Guisan.

en fait d'« outils et instruments propres à la chirurgie et médecine » est à l'avenant : dans une bourse de peau noire quelques instruments à arracher les dents ; dans une trousse de cuir, des rasoirs ; deux étuis, dont l'un qualifié de « bel étui », contiennent ciseaux, pincettes, sondes, lancettes, porte-aiguille (en argent), rasoirs, boutons à feu, une petite seringue de « lotton » ; enfin une seringue d'étain et un bassin de lotton — peut-être celui qui servait d'enseigne ? Tout compris, une vingtaine d'objets, dont plusieurs en mauvais état. Une « boette » suffit à contenir les drogues. Toutes les fioles et verres sont laissés au successeur pour 15 batz. Enfin vient la bibliothèque : 2 coutumiers, un dictionnaire « en latin et français », et un livre de médecine. La culture professionnelle de ce représentant des chirurgiens de campagne vaudois laissait évidemment à désirer.

* * *

Après la pauvreté du laboureur et la concurrence ruineuse du meige, qu'aucune réglementation officielle efficace ne limite au moment où paraît le livre de Tissot, un autre obstacle encore s'oppose à ce que la campagne soit pourvue de bons médecins : l'insuffisance des routes et des moyens de transport. Rares sont les voies bien établies, les « chemins charriers » où les véhicules peuvent sans risques circuler par tous les temps. Dès que l'on quitte les trois ou quatre artères principales, ce ne sont guère que chemins vicinaux mal entretenus, ponts insuffisants ou simples gués. Aussi rencontre-t-on dans les lettres de médecins au Conseil de Santé de fréquentes doléances sur la fatigue que leur valent leurs courses perpétuelles. Le 15 janvier 1780, le bailliage d'Oron étant en pleine épidémie de dysenterie, Jean-Frédéric Mellet ajoute à son rapport à l'Illustré Chambre, qu'il a dû « se pourvoir, à grand prix », d'une

mule, « préférablement à un cheval, qui ne pouvoit lui suffire à cause des mauvais pour ne pas dire impraticables chemins » ; encore est-il « obligé dans certains endroits de mener sa mule par la bride plutôt que de rester engagé dans des fondrières et enflemens de rivières comme il y a manqué ». A tout cela, il gagne « un mal de reins causé par une équitation sécutive, pénible et douloureuse ¹ ».

Malgré quoi il s'agit de préparer pour l'autorité bernoise des tableaux montrant la marche de l'épidémie ; sans se soucier des frais du docteur (« outre l'entretien de sa mule au dehors il est obligé de pourvoir à celui de son écurie ordinaire »), ni de son lumbago, la Chambre de Santé se plaint que le Dr Mellet n'ait indiqué que 59 malades alors qu'il y en a eu 87. Et douze ans plus tard, alors qu'il pratique depuis 40 ans et a servi dans je ne sais combien d'épidémies, Berne rabaisse à 40 batz la journée du docteur auquel jusque-là elle en avait toujours versé 60 pour ses soins aux indigents en temps de contagion ; il doit se résigner à transiger pour 50 batz ².

* * *

Si dure est la vie du médecin de campagne, si rares et si chiches les encouragements qui lui viennent des autorités, que leur nombre reste toujours infime, les autodidactes exceptés. Ces derniers, d'ailleurs, après avoir foisonné partout en liberté, ont pourtant fini par être progressivement réduits, par voies légales, à la suite des Mandats souverains de 1765 et de 1787. Mais cela n'a pas suffi à multiplier les médecins. En 1794, le Collège de Médecine de Lau-

¹ Arch. de Berne ; Sanitätswesen, vol. 47.

² Man. du C. de S., vol. 61, 13 décembre 1779. — Actes, vol. 151, 15 juillet - 14 août 1792.

sanne, dans un rapport¹ signé par Tissot, D'Apples conseiller, D'Apples-Gaulis et Scholl, énumérant tous les médecins et chirurgiens du Pays de Vaud, dévoile la persistance, avec peu d'amélioration, de l'état déjà noté en 1765 : de Morges à Versoix il n'y a qu'un médecin et un chirurgien, tous deux à Nyon ; — entre Aubonne et Yverdon « il n'y a pas un secours, excepté deux chirurgiens à Cossonay, dont un... ne devrait peut-être pas compter » : — « aucun chirurgien connu sur la route de Lausanne à Berne » ; — de Vevey « jusques à Martigny plus de médecin. Bons chirurgiens exerçant l'une et l'autre partie, à Aigle et à Bex » ; — « dans les quatre paroisses de Lavaux, les Monts au-dessus, le reste des Jorats, Montpreveyres, le Bailliage d'Oron, et le reste de cette lizière jusques au canton de Fribourg, partie fort peuplée, aucun secours en aucun genre que l'on puisse compter » ; — « nous ne connaissons non plus aucun secours, excepté quelques rhabilleurs, dans la vallée du Lac de Joux et tous les villages du Jorat [lisez Jura] depuis le païs de Gex jusques à la Comté de Neuchâtel ». Additionnons tous ceux que le Collège de Médecine nomme ; ils seraient 39 pour le pays entier, 16 médecins, 15 chirurgiens et 8 qui exercent les deux « parties » ; 10 sont à Lausanne, les autres répartis entre Nyon (2), Morges (5), Aubonne (3), Cossonay (2), Orbe (2), Yverdon (3), Grandson (2), Moudon (1), Payerne (1), Vevey (5), Aigle (1) et Bex (2).

4. Autres remèdes envisagés : La réforme des études médicales.

Il va de soi que Tissot n'a pas attendu de devoir, à la fin de sa carrière, signer d'aussi décourageantes constata-

¹ Non daté ; Actes du C. de S., vol. 161.

tions, pour sentir qu'un livre, fût-il aussi bon que le sien, ne remplace pas la présence du médecin, et qu'à côté du remède offert par l'*Avis au peuple*, il en fallait d'autres¹.

D'abord, préparer un corps médical bien adapté à l'activité qu'il aurait à exercer à la campagne ; et d'autre part, lui assurer une existence honorable.

Pour remplir la seconde de ces conditions, le seul conseil que le corps médical pût donner était d'arrêter le pullulement des charlatans ; ce que firent les mandats de 1765 et 1787 ; en dehors de quoi on ne pouvait compter que sur le relèvement de la situation économique du paysan.

Quant à la réforme des études, Tissot s'en est expliqué à diverses reprises. En 1757, Berne s'occupe de l'Académie de Lausanne, Bonstetten et Haller enquêtent, examinent s'il y a lieu de la développer ; à cette occasion, Tissot reçoit une lettre de son ancien professeur de Montpellier, Sauvages, qui lui écrit² : « M. de Haller ne pourrait mieux faire que de travailler à établir une université à Lausanne et de vous y placer comme il convient. » En 1765, le Conseil de Santé recherche comment mieux secourir le peuple malade dans les campagnes³ ; Tissot lui fournit un mémoire dont il extraira vingt ans plus tard les pages publiées sous

¹ C'est de quoi Richerand (*Des erreurs populaires relatives à la médecine*, 2^{me} éd., Paris, 1812 ; p. 72 ss.) a négligé de tenir compte, lorsqu'il lançait l'anathème contre l'*Avis au peuple* et autres ouvrages analogues. Il les condamne sans réserve, parce qu'« ils inspirent aux personnes d'un zèle aveugle la confiance la plus présomptueuse et la plus coupable ; ...ils ont coûté la vie à plus d'hommes que la guerre la plus meurtrière ». — Des reproches du même genre ont été adressés de notre temps aux cours de Samaritains ou de Croix-Rouge. Pour Tissot, l'*Avis* n'est qu'un palliatif, en attendant mieux.

² Ch. Eynard, *Essai sur Tissot*, p. 38, note. — Sur la mission de Haller à Lausanne en 1757, *Rev. hist. vaud.*, 1900.

³ Man. du C. de S., vol. 42 ; Actes, vol. 22 et 100.

le titre *De l'instruction de chirurgiens pour les campagnes*¹.

A ses yeux, c'est une utopie de prévoir que jamais il y aura des médecins partout dans le pays. Même si la chose était possible, elle ne serait pas nécessaire. Il est bien préférable de préparer pour la campagne de bons chirurgiens ; deux ans d'études, bien employés, ou mieux trois, suffiraient à leur instruction. Pas de latin ; tout ce qu'il faut exiger des candidats pour les admettre à l'école qu'il s'agirait de créer, « c'est qu'ils sachent très bien lire et bien écrire, qu'ils connaissent très bien leur religion, qu'ils eussent de la facilité à concevoir, de la mémoire, de la diligence, de bonnes mœurs et une bonne santé ». On les prépareraient soigneusement à traiter les accidents courants, les maladies communes ; pour les cas graves ils resteraient sous la direction des médecins ; les grandes opérations sont du ressort exclusif des médecins ayant étudié la chirurgie. L'endroit le plus indiqué pour instituer ces études, ajoute Tissot dans son mémoire manuscrit, est l'Hôpital de l'Isle, à Berne, sous la direction de Haller.

Pour les médecins, Tissot avait des exigences beaucoup plus grandes². Comme tous les cours doivent, estime-t-il, se donner en latin, une culture classique solide est la base indispensable. Quatre ans d'université sont un minimum ; les grades ne seront obtenus qu'après examens sévères, soutenus en séance d'apparat, publique. Les divers pays ont grand tort de favoriser ceux qui ont fréquenté leurs universités nationales, au détriment de ceux qui rentrent munis

¹ Le Mscr., 36 p. aux Actes du C. de S., vol. 100, daté du 12 février 1765. L'imprimé fait les p. 151-167 du vol. *Essai sur les moyens de perfectionner les études de médecine*. Lausanne 1785. Tissot y indique que son mémoire original serait de 1776 ; c'est une erreur.

² Il n'en parle pas dans le mémoire de 1765 ; tout au long, par contre dans l'*Essai* de 1785.

de sérieux diplômes de l'étranger ; « c'est faire des Sciences une marchandise, et défendre l'importation de celles des fabriques étrangères... Je suis si éloigné de croire ces loix utiles, que s'il falloit statuer sur le lieu des études, je statuerois que les habitans d'une ville où il y a une école de médecine, ne pourroient pas l'y étudier. Cette facilité de l'étudier sans frais, sans déplacement, sans peine ; cette confiance d'y trouver plus de patronage dans les épreuves qu'ailleurs, déterminent une foule de jeunes gens qui ne sont qualifiés en aucune façon pour cette vocation, à s'y vouer : les rues sont couvertes de docteurs titulaires, et les malades trouvent à peine un bon médecin. » La médecine ne fait d'ailleurs pas une exception, il en serait de même pour les autres études supérieures ; « il faut bien se garder de les rendre trop peu coûteuses, parce qu'alors les Académies, les Universités se remplissent de sujets qui devroient labourer les champs et fossoyer les vignes ; les vocations les plus utiles ne sont plus confiées qu'à des hommes grossiers, qui les avilissent ; les gens propres à les perfectionner, à les rendre utiles, à les faire honorer, les abandonnent ; elles tombent dans le mépris, et il en résulte les suites les plus fâcheuses pour... le bonheur de la Société. » En présence de ces deux malheurs, l'insuffisance actuelle des soins médicaux à la campagne, et la menace future d'une désastreuse pléthora de médecins, Tissot propose donc une double solution : créer une école de chirurgie, qu'il est assez poli (tant que vit Haller) pour vouloir placer à Berne, et conserver ou même si possible renforcer les obstacles à l'obtention du bonnet de Docteur.

Ni dans ses manuscrits, ni dans sa correspondance avec Haller, ni dans ses ouvrages imprimés, il ne soulève l'idée d'une école de médecine à Lausanne. Pensait-il pourtant qu'elle eût été un bienfait pour la ville et pour le pays, que

lui-même était tout désigné pour la diriger ; attendait-il de Berne un signe d'encouragement — qui ne vint pas — à soumettre cette proposition ? Je ne le crois guère. Les éléments nécessaires à un établissement d'études médicales se seraient pourtant trouvés à Lausanne. C'est en 1766-1769 que Lausanne fit construire le bel Hôpital de la rue de la Mercerie ; en 1766 que LL. EE. octroyèrent à Tissot le titre de professeur (titre honorifique, chaire sans élèves ni leçons ; et l'on sait par Eynard que l'Académie montra de l'humeur à se voir adjoindre ce collègue qui n'enseignait point et prenait néanmoins part à ses délibérations). En fait, au cours des efforts souvent renouvelés que fit Berne, à partir de 1765, pour assainir les conditions dans lesquelles la médecine se pratiquait alors, la question d'une école à créer à Lausanne n'a été soulevée, à ma connaissance, qu'une seule fois. C'est en 1788, alors que le Conseil de Santé de Berne institue à Lausanne le Collège de Médecine, chargé désormais des affaires médicales pour le Pays de Vaud ; le 15 janvier, le bailli de Lausanne, Gabriel-Albert d'Erlach, écrit au Conseil de Santé, et bien probablement d'accord avec le Collège de Médecine : « à cette occasion, je prends la liberté de remarquer qu'il est impossible d'aider à la profession médicale tant qu'il n'y aura pas dans le pays une *Ecole de chirurgie et d'anatomie* ; il faudrait créer auprès de l'Académie une *Chaire et Salle de Chirurgie et d'Anatomie* ; et comme il manquerait des cadavres, les remplacer par des modèles en cire¹ ». ■

Les hôpitaux de Berne étaient mieux tenus que celui de Lausanne² ; néanmoins LL. EE. se montrèrent entièrement

¹ Actes du C. de S., vol. 132. Les mots soulignés sont en français dans l'original.

² Aller se faire soigner à Berne était le dernier espoir des malades indigents vaudois. Les communes octroient dans ce but d'innombrables secours. L'Hôpital de Lausanne était communal, et

opposées à tous projets tendant à profiter de ces établissements pour instituer dans la capitale des études médicales. C'est ainsi qu'en 1765, à l'occasion des efforts déjà souvent mentionnés du Conseil de Santé, celui-ci arracha l'assentiment du Deux Cents à ses projets de réformes : Berne devait avoir un professeur pour les chirurgiens, un pour les sages-femmes, un jardin botanique, etc. ; un crédit de 600 couronnes par an fut même accordé, un règlement prévu. Après quoi tout retomba dans le néant ; rien ne fut réalisé¹. Et l'année suivante, lorsque l'Académie, à son tour, voulut créer une chaire d'histoire naturelle, appuyée sur un musée, avec cours d'anatomie et de physiologie, le gouvernement mit aussitôt bon ordre à ces fantaisies². Si, pour leur propre ville, et malgré la pression de commissions où fonctionnaient de grands personnages et dont Haller faisait partie, LL. EE. étouffaient toute idée d'innovation dans ce domaine, on ne s'étonnera pas qu'aucune suite n'ait été donnée aux timides ouvertures qui pouvaient venir de Lausanne.

Dans l'année même où succomba l'ancien régime (1798), Berne institua des études de médecine. Un siècle s'écoula ensuite pour nous avant la réalisation de notre faculté.

5. Un successeur et émule.

Dans la demi-douzaine d'ouvrages qui devaient faire le fonds de la bibliothèque de ses élèves en chirurgie, Tissot

logeait tout plutôt que des malades. J'ai trouvé parmi les mscr. de Tissot à la Bibl. cantonale vaudoise une très intéressante expertise de lui, du 7 mars 1789, sur l'Hôpital de Lausanne ; j'espère en tirer parti pour une étude plus complète sur la médecine dans notre pays au XVIII^{me} siècle.

¹ Tobler, *A. v. Haller als bernischer Sanitätsrat* ; *Zeitschr. Für's Schweizer Haus*, 1902.

² Haag, *Die hohen Schulen zu Bern*.

place le sien : « je conseille aussi hardiment l'*Avis au peuple*, que j'ai travaillé uniquement pour le bien des campagnes ». On ne peut que l'approver. Sur ce point, comme sur d'autres, il eut un imitateur, qui trente ans plus tard se préoccupa à son tour des mêmes problèmes, le Dr Jean-Frédéric de Herrenschwand. D'une famille de Morat, né en 1715, Herrenschwand avait fait à l'étranger une brillante carrière de médecin, militaire et civil ; rentré au pays, il fut appelé en 1779 au poste de médecin de la ville de Berne ; celle-ci lui octroya plus tard même la bourgeoisie ; il y meurt en 1798. Son ouvrage parut en 1788, en même temps en français et en allemand, avec un titre qui ne dit que trop tout ce que l'auteur a voulu faire ; en voici la moitié : « *Traité des principales et des plus fréquentes Maladies externes et internes*. A l'usage des jeunes Docteurs en médecine, des Chirurgiens-Médecins et des Praticiens qui suppléent au défaut des Médecins gradués, ainsi qu'à celui des personnes éclairées, qui, par des motifs de bienfaisance, exercent la médecine dans les Campagnes, ou qui peu à portée des secours de l'art, sont obligés d'être leur propre médecin et de médicamenter ceux qui les environnent. »

Herrenschwand énumère quelque 300 maladies et se flatte de n'avoir rien omis de ce qui intéresse essentiellement la santé des peuples de LL. EE. ; en fait de programme, c'est la seule différence qui le sépare de Tissot, qui de propos délibéré ne parle que de maladies aiguës. Les solutions offertes par le médecin de Berne ressemblent souvent à celles du médecin de Lausanne comme une goutte d'eau à une autre. « J'ai cru, dit-il par exemple, que le meilleur moyen pour détruire ces pernicieux fléaux du bas-peuple [les artifices des empiriques] seroit de faire instruire des particuliers à pouvoir exercer en même temps, aussi sim-

plement que possible, mais d'après de bons principes, la médecine, la chirurgie et la pharmacie, qu'ils pratiqueroient parmi les habitants des campagnes... » Pour préparer ces praticiens, il a son système : le gouvernement instituera des examens, obligatoires pour tous ; et son Manuel servira aux candidats à se préparer. « Je crois oser assurer à Vos Exc. que les examinés en état de faire sentir... qu'ils en ont saisi le contenu, seront solidement initiés dans la science de connoître les maladies... et que même ils pourront devenir, à l'aide de talents naturels, par la lecture de quelques bons livres et la pratique, des médecins dignes de la confiance du Souverain. »

Partant de là, Herrenschwand ajoute quelques conseils encore que sa longue pratique — il a 73 ans — lui inspire : créer des consultations gratuites, comme il l'a fait à la campagne aussi bien que dans la capitale, seul moyen capable d'arrêter les progrès des maladies secrètes, si fort multipliées dans le courant du siècle « qu'aujourd'hui elles sont comme endémiques dans plusieurs contrées du canton » : — surtout, que LL. EE. accordent à ceux « qui auront fait un cours d'anatomie, d'opérations et d'accouchements, le brevet de chirurgien de bataillon » dans les milices des contrées où ils s'établiraient. « Par cet arrangement, ...des jeunes gens ambitionneront ces places et se mettront en état de les obtenir ; ...les milices seroient... pourvues de gens de l'art ; ...et tous les bataillons étant pourvus, le pays le sera... » Et il regrette que Berne n'ait pas suivi l'exemple de Zurich qui en 1782 a réorganisé son Collège anatomique et en a fait un Institut médico-chirurgical, où se forment de bons chirurgiens pour la campagne¹.

¹ C'est en 1798, dans l'année où Herrenschwand meurt, quelques mois après Tissot, que Berne à son tour crée son Institut de médecine et de chirurgie.

Au moment où paraît le *Traité de Herrenschwand*, le Collège de Médecine de Lausanne est chargé de contrôler dans le Pays de Vaud les titres des candidats à l'exercice de la médecine, et de leur faire au besoin passer l'examen requis. Le programme et les procès-verbaux de ces examens sont aux Archives de Berne. Nulle part il n'y est question que soit l'*Avis* soit le *Traité* aient servi de manuel imposé. Herrenschwand fit pourtant encore un effort pour assurer l'utilisation de son ouvrage dans le Pays de Vaud ; à la fin de 1795, il en donne 50 exemplaires français au Conseil de Santé, en exprimant le désir qu'ils soient remis aux pasteurs et aux médecins de campagne du pays romand. Le Collège de Médecine de Lausanne fut chargé de la distribution. En juin 1796 la répartition a eu lieu, entre les membres du Collège, l'Académie, 7 exemplaires reliés au Professeur Tissot, le surplus à disposition¹. Un exemplaire se trouve dans la bibliothèque des médecins Prelaz, à Givrins ; peut-être provient-il de cette généreuse propagande ? Il a été abondamment utilisé, au point que déjà son propriétaire d'alors a dû faire réparer les blessures de nombreuses pages. Il semble ainsi que les intentions de l'auteur se sont réalisées en une certaine mesure.

6. **Eloges et critiques.**

Par son sujet, le livre de Tissot prend ainsi sa place au sein de toute une série d'ouvrages analogues ; il n'est ni unique ni original. L'est-il davantage par la façon dont son auteur l'a traité ?

Tissot était loin d'y prétendre. Il s'excuse même de ne pouvoir l'être, disant avoir trouvé « sa composition rebu-

¹ Man. du C. de S., vol. 83 et 84 ; Actes, vol. 166 et 168 ; décembre 1795, juin 1796.

tante¹ par sa facilité même, ...et par l'impossibilité... d'y développer aucune vue nouvelle et utile » ; il compare l'*Avis au peuple* au « travail d'un Pasteur qui écriroit un catéchisme pour de petits enfants ». La postérité n'en a pas jugé tout à fait comme l'auteur. Ce qu'il prisait le plus dans ses autres ouvrages, les « vues nouvelles », est bien vite tombé dans l'oubli ; rien ne vieillit plus vite que la nouveauté en médecine. Tissot est un praticien, non un esprit théorique et spéculatif ; s'il se risque dans le domaine de la théorie, ce n'est que pour introduire des simplifications dans les spéculations d'autrui ; il n'en a guère de personnelles à proclamer. Ainsi sa place dans l'histoire de la médecine scientifique n'est marquée par rien ; et à l'encontre de ce qu'il pensait peut-être, si le souvenir de son nom survit, c'est grâce à celui de ses ouvrages qui avait à ses yeux le moins de titres à cela, ce catéchisme pour petits enfants, où il était lié par « la nécessité de ne dire que les choses les plus connues ». Daremburg, le plus pénétrant des historiens de la médecine que le XIX^{me} siècle ait produits, ne cache pas son opinion sur Tissot : c'est « le médecin populaire dans le meilleur sens du mot », mais « aussi mauvais professeur que bon praticien » ; il « n'a pas de doctrine ». Il est de ces malheureux qu'il faut honnir, de ces « médecins-littérateurs », qui inaugureront « cette littérature médico-philosophique, ...hybride, filandreuse, vide ». S'il a un mérite, ce serait d'avoir traduit un mémoire de Haller ; encore l'a-t-il accompagné de considérations malheureuses. De ses 11 volumes in-8^o, « rien ne reste, qu'un

¹ Après le succès de l'*Avis*, il changea de sentiment ; dans sa préface aux *Maladies des gens du monde*, en 1770, il convient que l'*Avis* « est celui de mes ouvrages auquel j'ai travaillé avec le plus de plaisir ».

vague souvenir d'estime. Tissot est le Berquin de la médecine¹ ».

Serions-nous tentés de nous formaliser d'une exécution aussi tranchante ? De nous réconforter par l'opinion du pays qui avait vu naître Tissot et pourrait prétendre l'apprécier mieux que personne ? Nous nous tromperions en croyant que la réputation de Tissot n'y a jamais subi d'éclipses. Je ne pense pas ici aux envieux qui de son vivant le débinaient ; aux bons amis qui colportaient le bruit de ses insuccès² ; aux clients qui l'abandonnaient pour Michel Schüppach, le chirurgien et demi-meige de Langnau³ ; si bien qu'Isaac Iselin, le chancelier de Bâle, le fondateur de la Société Helvétique, pouvait écrire en 1783 : « la moitié de Lausanne a fait le voyage de Langnau ; les personnes cultivées, aussi bien que les simples gens, disent partout : Tissot écrit, Schüppach guérit⁴ ». — Quel médecin échappe à ces déceptions ? Mais combien vite, après sa mort, l'indifférence succéda à une renommée mondiale ! A cet égard, la réunion d'aujourd'hui verserait du baume sur la blessure qu'aurait pu faire la petite note que voici, cachée dans le procès-verbal des séances de la Société vaudoise des sciences médicales, du 12 mai 1842 : « Le président [Ph. de la Harpe] fait lecture des questions proposées par le

¹ Ch. Daremburg, *Histoire des Sciences médicales*, p. 1015, 1084, 1206, 1062, note 1. Daremburg fait pourtant un compliment à Tissot, il lui attribue la paternité d'une des meilleures vies de Morgagni. C'est jouer de malheur : cette vie n'est pas de Tissot, mais de Fabroni.

² Tel Zimmermann, lettre du 2 mai 1767 à Abr. Rengger (*J.-G. Zimmermann's Briefe* ; Aarau 1830).

³ Ainsi César de Saussure. Sur la relation mscr. de son voyage à Langnau, voir Remsen Whitehouse, *Bibliothèque universelle*, avril 1911.

⁴ Cité d'après *Michael Schüppach und seine Zeit*, par M. Fetscherin-Lichtenhahn, Berne, 1882. — Voir surtout le chap. « La médecine », dans de Sévery, *La vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2.

Comité, dont on ellimine (*sic*) celle relative à l'influence qu'on (*sic*) produit (*sic*) les ouvrages de Tissot. » Les médecins vaudois n'avaient pas attendu cinquante ans après sa mort pour éliminer le plus connu d'entre eux de la liste des objets dignes d'être étudiés.

Nous pourrions, il est vrai, en appeler à d'autres juges encore. En voici un, de marque : Goethe. Evoquant dans ses souvenirs la personne et l'œuvre de Zimmermann, médecin comme son ami Tissot, et écrivain, il fait ressortir l'importance de l'action exercée sur la littérature par les contributions des médecins, et ajoute que ce qu'un Haller ou un Zimmermann ont fait pour l'Allemagne, c'est à l'exemple de Tissot qu'ils doivent de l'avoir entrepris¹. Eloge précieux, dans une telle bouche. Est-il tout à fait justifié ? Cela paraît fort improbable. Goethe connaissait personnellement Zimmermann ; il l'avait vu à plusieurs reprises ; ses ouvrages lui étaient familiers. Il a dû entendre de sa bouche quelle affection et admiration le liaient à Tissot. De là à conclure que le médecin vaudois avait pu jouer le rôle d'inspirateur, il n'y a qu'un pas ; il nous semble que Goethe l'a franchi un peu au hasard et sans autres indices plus solides. En fait, Haller et Zimmermann sont des personnalités si accusées qu'il est bien difficile de croire, sans autre preuve que ce mot jeté en passant, qu'ils aient eu besoin, comme excitant de leur propre activité littéraire, des modèles fort ternes que sont les écrits de Tissot destinés au grand public. Sa *Santé des gens de lettres*, sa *Santé des gens du monde*, justifient le verdict de Daremburg bien plus que la flatteuse mention de Goethe. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1766 et 1770 que Tissot les écrit ; dates où Zimmer-

¹ *Dichtung und Wahrheit*, Werke 29, 146 ; 27, 100. Cité d'après Aug. Bouvier, *J.-G. Zimmermann*, Genève, 1925, p. 140, 141.

mann, pour ne pas parler de Haller, a publié nombre d'œuvres littéraires qui lui ont déjà assuré une réputation étendue¹.

7. Souffles nouveaux.

Pourquoi, d'ailleurs, paraîtrions-nous solliciter l'indulgence des juges ? L'historien qui se propose, comme Daremberg, de classer des médecins uniquement selon la valeur de leur apport scientifique aux doctrines de la médecine individualiste (s'il est permis de la nommer ainsi), passera à côté de Tissot sans le nommer. Le malheur n'est pas grand, et le « vague souvenir d'estime » qui lui est accordé comme fiche de consolation vaut bien celui qui s'attache aux erreurs sans nombre qui sont, il faut bien le constater, l'occasion de beaucoup la plus fréquente qui provoque l'inscription d'un nom sur ces listes d'immortels.

Encore ce point de vue n'est-il pas le seul possible ni le seul juste. A côté des recherches d'ordre scientifique qui s'appliquent à élucider les mystères de la santé et de la maladie des individus, n'y a-t-il pas d'autres voies encore où la médecine peut s'engager, sans pour cela sortir du cadre doctrinal ? La connaissance de la santé d'un groupe n'est pas nécessairement moins scientifique que celle de la santé d'une personne envisagée isolément. La santé d'une famille, des membres d'une profession, d'une classe sociale, d'un pays entier, s'étudiera par des méthodes différentes,

¹ Ce qui reste exact, c'est que même alors, et pour ces ouvrages de Tissot dont la valeur nous apparaît si faible, Zimmermann professe une admiration illimitée (Eynard, p. 221) : il ne revient pas de l'étonnement dans lequel la *Santé des gens du monde* l'a jeté ; il y trouve la preuve que lui-même n'a jamais été qu'un sot, n'a pas vu plus loin qu'une taupe, est indigne d'exercer la médecine ; s'il avait de quoi vivre, il l'abandonnerait aussitôt ! « Vous êtes le plus grand praticien de l'Europe,... celui... qui a le plus de *génie*. » Le mot de Goethe peut être l'écho déformé d'une effusion de ce genre.

mais dont l'intérêt théorique n'est pas moindre pour se baser sur l'hérédité ou la statistique, plutôt que sur l'observation d'une personne, le laboratoire et l'expérimentation.

En consacrant son *Avis au peuple* à rechercher les causes les plus fréquentes des maladies populaires, puis celles qui trop souvent les conduisent à une issue mortelle, Tissot s'excuse de faire une œuvre qu'il juge lui-même dépourvue de caractère scientifique. Il n'y renonce pourtant pas.

Le sentiment qui le pousse est un signe des temps nouveaux. Que sa part soit jugée petite ou grande, Tissot contribue à orienter la médecine sur des voies où elle avait jusque-là hésité à s'engager. Si l'*Avis au peuple*, pour la plus grande part de son contenu, ne fait guère que vêtir de connaissances médicales récentes des idées déjà cent fois présentées au public depuis deux siècles, il ne fait pas que cela. Il n'est pas seulement ce qu'étaient ses prédecesseurs, une causerie sur l'hygiène populaire, l'énumération de maladies avec leurs remèdes domestiques ; l'auteur cherche en outre à faire partager à tous le sentiment profond qui le travaille, qu'il y a là des mesures à prendre, mesures générales, auxquelles l'Etat ne peut rester plus longtemps étranger. Il le déclare catégoriquement : « Il faut, ou admettre que le peuple est inutile dans un Etat, ou convenir qu'il faut pourvoir aux soins de sa conservation ». Eclairons les individus, pour commencer ; mais sachons que cela ne suffit pas. Là est le souffle nouveau qui peu à peu prendra force et fera germer la médecine sociale de notre temps. Pour la variole, Tissot enseigne comment soigner les malades, mais veut surtout répandre l'inoculation qui supprimera la variole ; pour toutes les maladies il voudrait qu'on pût arriver à en faire autant ; son *Avis au peuple* permet de les mieux soigner, mais en même temps cherche à les prévenir.

De là ses premiers chapitres, la recherche des causes de

la dépopulation, et parmi elles, des causes des maladies populaires, de leur gravité particulière dans les campagnes. Ils sont significatifs, même si Tissot ne sort guère des notions généralement reçues et parfois vagues. Excès de travail ; intempéries ; boire froid quand on a chaud ; maisons humides, avec fumiers et mares sous les fenêtres ; petites chambres surpeuplées, dont l'air n'est jamais renouvelé ; alimentation mal comprise, en particulier pain mal fait, ou de grain gâté ; ivrognerie ; voilà les facteurs de maladie. Puis, une fois le mal installé, les pratiques populaires se chargent vite de le rendre mortel : à toute force, on veut suer, on s'enferme « dans une petite chambre qu'on n'aire point », on se couvre de duvets et se remplit de boissons échauffantes et de fortes nourritures ; si ces pratiques ne suffisent pas à enlever le patient, l'émétique et les purgations y arriveront bientôt. Tout cela, déclare Tissot, est exactement l'opposé de ce que la nature indique ; et l'acharnement que mettent les gens de la campagne à s'en tenir à leurs idées procure la mort des malades, aussi évidemment que si on leur eût cassé la tête d'un coup de pistolet.

* * *

Le vrai service que l'*Avis au peuple* a rendu, non à son petit pays seul mais à toute son époque, ne consiste ainsi pas à avoir fourni aux familles des remèdes simples ou de judicieuses règles d'hygiène ; mais bien en ceci qu'il a fait sentir à chacun, aux non médecins comme aux médecins, qu'il y avait lieu d'aller plus loin et que l'autorité devait organiser son intervention. Dépassant l'hygiène personnelle, celle de la famille, de l'enfant, du logement, et sans se donner les airs d'une innovation extraordinaire, il aboutit à l'hygiène du peuple campagnard dans son ensemble, qui constituait alors l'immense majorité dans la nation. Inci-

demment, Tissot rappelle à l'Etat ses devoirs vis-à-vis de ceux qu'il a jusque-là laissés dans l'ignorance et sans secours suffisants : créer des hôpitaux, préparer de bons médecins, éliminer les charlatans, surveiller les annonces ; autant d'interventions qu'il prévoit expressément et qui dénotent l'élargissement du programme traditionnel restreint qu'il s'était peut-être fixé en prenant la plume. Il s'est rendu compte que les conseils de personne à personne sont indispensables, mais ne sont pas tout.

La même pensée l'anime lorsque, refusant au printemps de 1765 l'appel pressant qui lui était adressé de Pologne d'accepter la place de premier médecin de Stanislas-Auguste, il écrit (Eynard, p. 126) : « Je n'envisage pas le premier médecin d'un roi simplement comme le médecin de sa personne. ... Il me semble... [qu'il] doit non seulement s'occuper de la conservation du prince, mais que tout ce qui a rapport à celle de ses sujets est également de son ressort. Il doit diriger tous les établissements dont elle est l'objet, informer le maître de l'état dans lequel ils se trouvent ; lui montrer les abus et les imperfections ; lui indiquer ce qu'il y a à faire, et les moyens d'y parvenir. Ecoles de médecine, de chirurgie, de sages-femmes, de pharmacie ; hôpitaux civils et militaires, etc., etc. »

Tout cela peut aujourd'hui nous sembler assez bénin ; et Tissot n'est évidemment pas le premier ni le seul à l'avoir pensé et imprimé. Puis, pour que ces idées se développent et portent fruit, il y fallut les années et l'apport d'innombrables travailleurs. Si nous sommes aujourd'hui mieux armés que Tissot contre ces maladies aiguës qu'il cherchait à combattre, c'est que Jenner et Pasteur ont passé par là ; que les deux médecines, qui se proposent comme objet de leurs recherches, l'une, la personne du malade, et l'autre, des groupes plus ou moins étendus, ont peiné cent cinquante

ans la main dans la main, s'appuyant à la fois sur le laboratoire, l'épidémiologie, la statistique. Rien de cela n'existaient autrement qu'en germe, lorsque l'*Avis au peuple* plantait en 1761 son modeste jalon ; ni son auteur ni personne alors ne pouvaient prévoir combien tout ce domaine allait au siècle suivant se trouver illuminé et transformé ; le « catéchisme pour petits enfants » n'en fit pas moins sa part pour en éclairer une partie.

Devons-nous croire qu'en s'y consacrant, Tissot a obéi à une impulsion qu'il était seul à ressentir ? C'est fort peu probable. La voix qu'il entendit en lui-même, le poussant à porter remède à la misère du laboureur malade, bien d'autres durent l'entendre aussi. C'est le moment où l'Etat, pressé par les enseignements cruels d'épidémies meurtrières, cherche, un peu partout, à mieux organiser les secours médicaux ; le moment où Rousseau va déchaîner sur le monde une vague de sensibilité et prôner les vertus de l'homme naturel ; où les économistes découvrent l'importance, pour la richesse de l'Etat, du laboureur, jusque-là assez dédaigné. Autant d'éléments qui devaient presser les médecins d'entrer dans la lice et assurer à un livre comme l'*Avis au peuple* un accueil favorable. L'opinion publique était préparée ; elle l'attendait. C'est à peine un paradoxe de prétendre qu'une partie du succès du livre de Tissot est dû à Rousseau.

8. Autrefois et aujourd'hui.

Si Tissot pouvait reprendre contact avec notre monde d'aujourd'hui, qu'y trouverait-il qui corresponde à ce qu'il avait voulu faire ? L'agriculteur beaucoup mieux logé et beaucoup mieux nourri ; muni d'idées beaucoup plus justes en matière d'hygiène et de santé ; la variole supprimée, non

par l'inoculation, il est vrai, mais par la vaccine¹ ; des médecins diplômés résidant ou pénétrant sans peine jusque dans les villages les plus reculés ; d'excellents hôpitaux à la portée des campagnes dans tout le pays ; les premiers secours en cas d'accident, enseignés à une armée de samaritains ; le médecin secondé, parfois aussi jusque dans les villages, par des infirmières visiteuses ; l'assurance contre la maladie mise à la disposition des parents et étendant ses bienfaits sur tous les enfants de l'âge scolaire.

Dans tout cela, il ne pourrait, une fois surmonté le choc de la première surprise, que retrouver l'aboutissement de ses vœux ; quoique presque toujours sous une forme qu'il n'avait point prévue, qu'il n'eût peut-être pas approuvée, ou à un degré qui lui eût semblé complètement chimérique. Sur un point seul il devrait se déclarer déçu : ce qu'il nommait l'« yvrognerie » a bien changé de forme, mais sans que le poids imposé au peuple par l'alcool ait diminué ; il ne constaterait guère de progrès dans la compréhension que nous devrions avoir de la gravité de ce fléau. Quant aux facteurs si complexes qui ont permis ces transformations, aux moyens mis en œuvre pour les réaliser, il serait vain de tenter de lui en exposer le détail : bateaux à vapeur et chemins de fer, télégraphe et téléphone avec ou sans fil, automobile, béton armé, laboratoires, microscope et ultramicroscope, microbes et vaccins ; Vaud non plus pays sujet mais canton dit souverain, pourvu d'une capitale et de tout le mécanisme d'un Etat moderne ; une faculté de médecine à l'Académie devenue Université ; il y aurait là de quoi brouiller la tête même la plus solide, née en 1728. Et plus il voudrait approfondir, plus il verrait que l'apport d'un nombre infini de talents et d'efforts, dans tous les domaines de

¹ Jenner publie sa découverte en 1798, un an après la mort de Tissot.

l'activité humaine, même les plus éloignés en apparence de la médecine, a seul permis au paysan vaudois du XX^{me} siècle d'être mieux préservé contre la maladie et la mort pré-maturée que ne l'était le laboureur en 1760.

* * *

Tissot, tout conscient qu'il fût de sa valeur, était un modeste. Il ne s'étonnerait assurément pas de nous voir à notre tour qualifier de modeste la part qui lui revient dans cette prodigieuse évolution d'un siècle et demi. Cette part a pourtant été réelle ; elle a été utile. Aussi est-ce avec fierté que nous proclamons l'auteur de l'*Avis au peuple* un bon médecin et un homme de cœur, et avec reconnaissance que nous l'inscrivons au nombre de ceux qui ont bien mérité de la patrie vaudoise et de l'humanité.

Février 1928.

Dr E. OLIVIER.